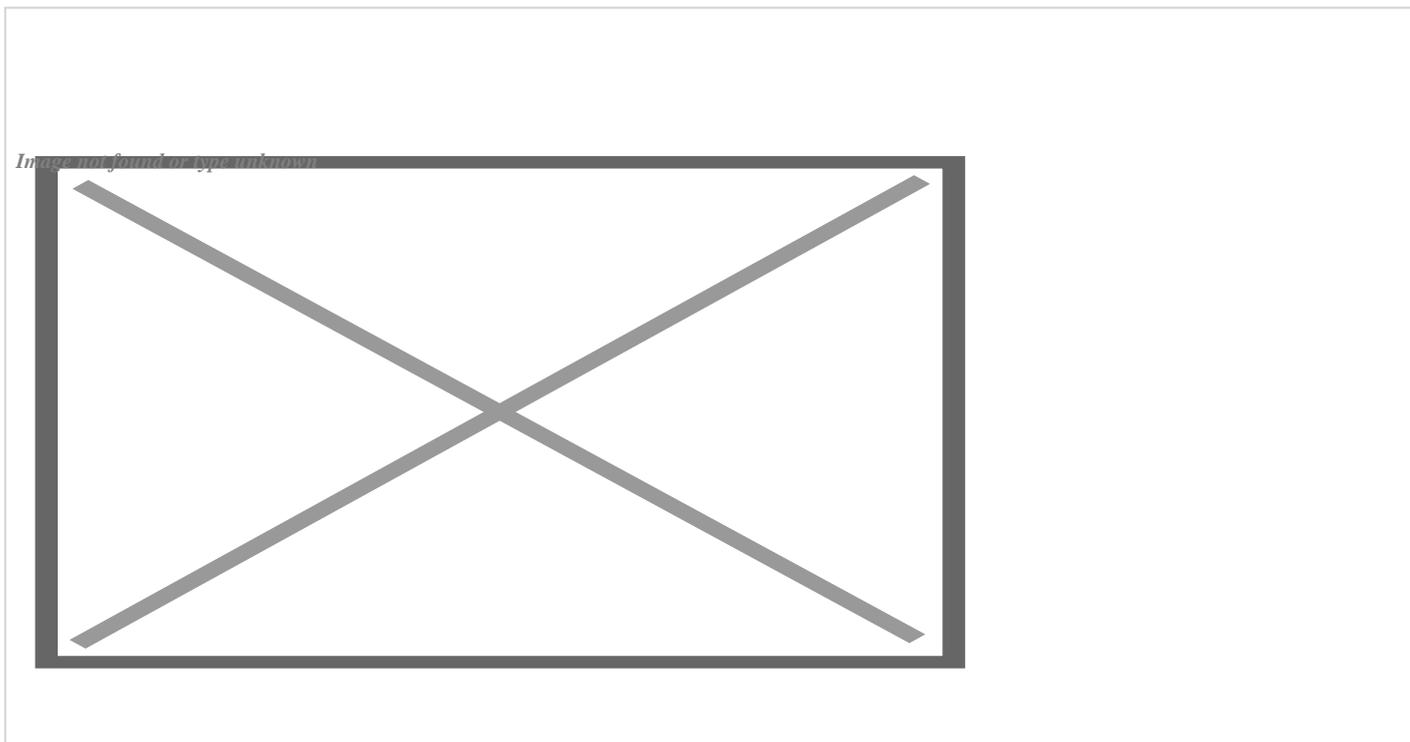


Cuba condamne l'action terroriste contre son ambassade aux États-Unis



Déclaration du ministère des Affaires étrangères (Minrex) sur l'attentat terroriste contre l'ambassade de Cuba aux États-Unis.

Dans la soirée du 24 septembre 2023, un attentat terroriste a été perpétré contre les installations de l'ambassade de Cuba aux États-Unis, lorsqu'un individu a lancé depuis le trottoir deux cocktails Molotov par-dessus la clôture du périmètre de l'installation, qui ont frappé le mur d'entrée de cette mission diplomatique.

Le personnel de la mission n'a pas été blessé. À la demande de la mission diplomatique cubaine, des agents des services secrets des États-Unis se sont rendus au siège et ont eu accès à ses installations pour vérifier l'action violente perpétrée.

Les groupes anti-cubains recourent au terrorisme face à la faillite morale de leur haine contre Cuba et à l'impunité dont ils pensent bénéficier.

Lors d'échanges officiels entre l'ambassade et le département d'État, il a été régulièrement signalé que le comportement permissif des forces de l'ordre nord-américaines face à des actions violentes peut encourager la commission d'actes de cette nature.

Il s'agit de la deuxième attaque violente contre le siège diplomatique à Washington depuis avril 2020.

Dans la soirée de ce jour-là, un individu d'origine cubaine, debout au milieu d'une rue de la capitale nordaméricaine et utilisant un fusil d'assaut, a tiré trente cartouches sur le bâtiment.

Heureusement, le personnel à l'intérieur du bâtiment n'a pas été blessé à cette occasion, mais les dégâts matériels ont été considérables.

Trois ans plus tard, l'auteur de l'attentat n'a toujours pas été jugé et le gouvernement nord-américain a refusé de qualifier l'incident d'acte terroriste.

La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques établit comme obligation spéciale pour les États-Unis, en tant qu'État d'accueil, de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les locaux de la mission contre les intrusions ou les dommages et d'éviter de troubler la tranquillité de la mission ou de porter atteinte à sa dignité.

Le ministère des Affaires étrangères condamne cette action terroriste et attend du gouvernement des États-Unis qu'il agisse conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Il met une nouvelle fois en garde contre le message envoyé quant à l'attitude du gouvernement états-unien face à des menaces de ce type contre le siège diplomatique cubain, mais aussi contre ceux d'autres pays à Washington D.C.

Il met également en garde contre l'utilisation de deux poids, deux mesures dans le prétendu engagement du gouvernement nord-américain dans la lutte contre le terrorisme

(Source cubaminrex.cu).

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/335051-cuba-condamne-laction-terroriste-contre-son-ambassade-aux-etats-unis>



Radio Habana Cuba